



Vox Pictura Postproduction Inc.
226 33 ième avenue
Pointe-Calumet, Qc
J0N 1G0

À:

Groupe de travail sur l'avenir de l'audiovisuel au Québec

Sujet: Mémoire sur l'avenir de la production télévisuelle et cinématographique québécoise en tant qu'acteur de l'industrie dans le volet d'accessibilité aux médias

Pointe-Calumet, le 31 octobre 2024

À de droit,

C'est avec une grande joie que j'ai appris la création du Groupe de travail sur l'avenir de la production télévisuelle et cinématographique québécoise. J'aimerais profiter de l'occasion pour mettre en lumière l'impact que l'état actuel des choses a sur le volet "accessibilité aux médias" de l'industrie québécoise.

Le Québec a fait un choix d'équité en décidant d'offrir un accès égal aux productions cinématographiques et télévisuelles à tous les Québécois, peu importe leur handicap. À ce titre, la vidéodescription et l'encodage pour malentendants rendent accessibles les contenus d'ici aux personnes en situation de handicap visuel ou auditif.

Au cours des dernières années, nous avons vu, comme cela a d'ailleurs été relaté dans les journaux, des diffuseurs forcer les producteurs de contenu québécois à utiliser les services d'entreprises prédéterminées, souvent à un prix bien supérieur à celui que les producteurs auraient pu obtenir ailleurs.

Dans d'autres cas, dans un souci d'économie, des diffuseurs obligent les producteurs à faire affaire avec certaines entreprises qui pratiquent des prix si bas que cela met en péril la qualité des services offerts aux Québécois en situation de handicap.

En ce sens, nous vous présentons aujourd'hui notre vision des stratégies à suivre pour favoriser l'accessibilité des contenus audiovisuels québécois. Cette vision se décline en quatre volets.

Établir une réglementation quant à la qualité du français et le respect des normes techniques dans le sous-titrage pour malentendants et encadrer l'utilisation de l'intelligence artificielle.

Dans un marché où des entreprises tentent de s'accaparer un monopole par diverses stratégies, on assiste à une surenchère des prix vers le bas en sous-titrage. Immanquablement, dans un souci de rentabilité, les sous-titres sont produits à la chaîne, dans un temps limité et sans révision avant diffusion. Le résultat n'est souvent pas à la hauteur des attentes des Québécois en situation de handicap auditif, voire parfois inutiles.

Voici quelques exemples d'erreurs courantes dans les sous-titrages:

- Des erreurs de français flagrantes
- Des sous-titres d'une durée ne permettant pas la lecture
- Des coupures en milieu de phrase qui ne permettent pas une lecture fluide du sous-titre
- Des caractères ou symboles inutiles entre des mots ou des lettres

De plus, au cours des dernières années, certaines entreprises ont commencé à utiliser des logiciels de sous-titrage par intelligence artificielle qui ne sont définitivement pas au point et qui génèrent des résultats incompréhensibles que certains utilisateurs qualifient d'*insulte*. L'intégration de sous-titres générés par intelligence artificielle devrait obligatoirement faire l'objet d'une révision par un humain.

En d'autres termes, l'intelligence artificielle ne devrait pas remplacer l'humain mais plutôt lui servir d'outil.

Garantir le droit, pour un producteur, de choisir le fournisseur qui répond le mieux à ses besoins et ses standards en termes de qualité et obliger les producteurs à choisir un fournisseur établi au Québec et dont les sous-traitants sont établis au Québec.

Un producteur devrait pouvoir choisir le fournisseur qui convient le mieux à ses attentes en termes de rapidité d'exécution, de prix et de services. Un fournisseur qui offre une prestation qui est à la hauteur du respect que les producteurs d'ici ont envers le public en situation de handicap.

Dans un contexte où la production télévisuelle et cinématographique est largement subventionnée par l'État, il est inacceptable que certains diffuseurs forcent les producteurs à faire affaire avec une entreprise privée prédéterminée et dans laquelle ils ont ou non des intérêts financiers, créant ainsi un monopole financé par l'État.

En outre, certaines entreprises sous-traitent la vidéodescription et le sous-titrage à des entreprises établies à l'étranger ou qui ont des sous-traitants établis à l'étranger. Il est inacceptable que des fonds publics soient ainsi investis dans l'économie d'un autre pays, à la défaveur des artisans québécois qui, eux, paient leurs impôts au Québec.

L'imposition d'un fournisseur unique qui produit à la chaîne ou l'utilisation d'entreprises étrangères en vidéodescription et en sous-titrage pour malentendants est susceptible de nuire à la qualité du produit livré au public en situation de handicap de plusieurs manières.

- La qualité de l'enregistrement, de la voix de synthèse choisie ou du mixage en vidéodescription peut laisser à désirer et peut même agresser l'oreille
- Les références culturelles et le choix des mots en vidéodescription peuvent ne pas refléter la culture québécoise.
- La qualité du français n'est souvent pas au rendez-vous.
- La voix et l'accent du narrateur (trice) peut ne pas refléter pas la culture d'ici

Dans le même chapitre, afin de mieux servir l'intérêt de son public et rendre justice à son travail, un producteur devrait avoir le droit de choisir lui-même entre une voix humaine ou une voix de synthèse pour la vidéodescription.

Obliger les producteurs et les diffuseurs à intégrer la vidéodescription et le sous-titrage pour malentendants aux productions diffusées sur le web.

Le public en situation de handicap devrait avoir un accès égal à toutes les plateformes de diffusion, particulièrement si les productions qu'on y trouve ont bénéficié de subventions ou de crédits d'impôts de l'État. Cela inclut aussi les plateformes web pour lesquelles l'offre de service est actuellement réduite. C'est un non-sens en 2024 alors que le *streaming* est en voie de devenir la norme.

Obliger les producteurs à consacrer un pourcentage décent des sommes reçues de l'État à la vidéodescription et au sous-titrage pour malentendants et à faire affaire avec une entreprise québécoise n'ayant pas de sous-traitants à l'étranger.

Voilà un moyen simple de protéger la qualité des services rendus au public en situation de handicap tout en garantissant une saine utilisation des fonds publics.

En terminant, j'aimerais préciser que les recommandations énumérées plus haut ne sont pas uniquement le fruit de ma réflexion personnelle. Je discute sur une base régulière avec des producteurs qui adhèrent à ces idées et qui sont frustrés par la

qualité des services reçus de la part de fournisseurs qui leur sont imposés et des prix parfois exorbitants que certains de ces fournisseurs pratiquent.

Cordialement,

Etienne Gervais

Président de Vox Pictura Postproduction Inc.

info@voxpictura.com

514-929-1675